

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 juillet 2023**

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : le 21 juillet 2023

**L'an Deux Mil Vingt-trois**, le vingt-et-un du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

**Etaient présents** : **DARETS** Benoît, **DARDY** Nathalie, **DESSARPS** Philippe, **BEGARDS** Pascale, **BECUS** Denis, **NERCAM** Sylvie, **LISSALDE** Corinne, **LAVIELLE** Denis, **GAYON** Jérôme, **LALANNE** David, **AUBERT** Laure, **RECLUS LIBIER** Delphine, **CASTAIGNEDE** Clément,

**Etait excusée** : **BOUCHFAR** Magali,

Mme Nathalie DARDY a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

.....

Avant le début de la séance, M. Patrice CAZES, agent technique de la commune a souhaité s'entretenir avec les membres du conseil afin de présenter à tous de vive voix sa demande de mutation à la communauté de communes de MACS et les remercier pour ces années travaillées au sein de la commune de Saubrigues.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2023**

Aucune observation n'a été formulée par le conseil.

Délibération n° 36 : **INFRASTRUCTURES - PLAN PLURIANNUEL  
D'INVESTISSEMENT SCHEMA CYCLABLE 2021- 2026 - VERSEMENT D'UN FONDS  
DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE POUR LA CREATION DE STATIONNEMENTS  
VELOS A SAUBRIGUES**

M. le Maire rappelle que la commune a participé au programme national ALVÉOLE+ lancé en décembre 2022 qui incite les collectivités à équiper les territoires en stationnements vélos abrités afin d'en favoriser la pratique quotidienne à travers un financement à hauteur de 40% du montant HT d'un équipement en stationnement couvert.

La communauté de communes MACS propose également, dans le cadre de ce type d'opération, un versement d'un fonds de concours à hauteur de 50% du montant HT restant à la charge de la commune après déduction de la subvention ALVEOLE+.

Le plan de financement de l'opération est retracé dans le tableau ci-après :

Total des dépenses éligibles HT	7 310,00 €
TVA	1 462,00 €
<b>Total des dépenses éligibles TTC</b>	<b>8 772,00 €</b>
Financement État ALVEOLE+ (40 % du montant HT)	2 924,00 €
Total reste à charge	4 386,00 €
Fonds de concours – MACS (50 % du reste à charge HT)	2 193,00 €
Financement de la commune y compris la TVA	3 655,00 €
<b>Total financement TTC</b>	<b>8 772,00 €</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

M. le Maire informe le Conseil que des subventions sont demandées pour les travaux de rénovation et d'extension de la mairie. Précédemment, de la DETR a été demandé pour 292 100,87€, soit 40% de la totalité des travaux.

Aujourd'hui, 2 autres subventions sont sollicitées :

- du FEDER via la Région Nouvelle Aquitaine pour 95 809,91€
- du Fonds Verts pour 96 223,92€.

Le total des demandes de subventions s'élèvent à 484 134,70€.

M. le Maire précise que ce ne sont que des demandes et qu'il n'y a aucune certitude que ces montants soient validés par les autorités gérant ces aides.

Délibération n° 37 : **DEMANDE DE SUBVENTION FEDER POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DE LA MAIRIE**

M. le Maire précise que le FEDER est sollicité à hauteur de 50 % des 191 619, 82€ de dépenses éligibles correspondantes aux travaux de la partie rénovation énergétique de la mairie soit 95 809,91€.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 38 : **DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DE LA MAIRIE**

M. le Maire précise que le Fonds Verts est sollicité à hauteur de 40 % des 240 559, 81€ de dépenses éligibles correspondantes aux travaux et prestations de services de la partie rénovation énergétique de la mairie soit 96 223,92

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 39 : **SUBVENTION 2023 ASSOCIATIONS D'JEUN'S**

Mme Pascale BEGARDES, 3<sup>ème</sup> adjointe, explique qu'afin de financer les camps d'été et les sorties de l'association des D'Jeuns, une subvention de 1 300€ serait utile. Cette somme avait été anticipée lors du vote du budget afin de la verser en cours d'année si nécessité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 40 : **CREATION EMPLOI SERVICE TECHNIQUE**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du départ par voie de mutation de l'agent responsable des interventions techniques en milieu rural au 1<sup>er</sup> septembre au sein de la communauté de commune MACS, une offre d'emploi a été lancée.

M. le Maire indique que très peu de candidatures intéressantes sont parvenues. Il a été reçu une personne ayant les qualifications correspondant parfaitement au profil recherché.

Cependant, cette personne ne souhaite pas s'investir à long terme au sein de la commune. Considérant que les autres candidatures n'étaient pas satisfaisantes, il est décidé de proposer à cette personne, dans un deuxième temps, un contrat à temps partiel jusqu'à la fin de l'année.

Ce qui permettra à la commune de relancer l'offre en augmentant la visibilité c'est-à-dire ne pas se contenter de la publication sur le site emploi territorial mais également sur Pôle Emploi et via PanneauPocket.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 41 : **TARIFICATION DES VERRES REUTILISABLES NON RESTITUÉS**

M. le Maire précise qu'une nouvelle délibération doit être prise pour remplacer celle d'avril 2023 afin d'ajouter un tarif pour les verres réutilisables sans logo acheté en juin.

Les tarifs proposés sont 1€ pour les verres avec logo et 0,30€ pour ceux sans logo.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 42 : **CONTRIBUTION DE MACS A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL « LANDES FONCIER » - CONTRIBUTION DE LA COMMUNE A MACS - CONVENTION MACS/COMMUNES**

M. le Maire fait part au Conseil de la contribution de la commune à MACS dans le cadre de l'EPFL sur les 3 dernières années : 821 € en 2020, 971,93 € en 2021 et 1 099,06€ en 2022. Pour l'année 2023, la contribution s'élève à 1 385,29 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 43 : **DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES ELUS ET ADHESION AU SERVICE DU CENTRE DE GESTION DES LANDES COLLEGE DE REFERENTS DEONTOLOGUES ELUS**

Toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux qui doivent pouvoir le consulter. C'est la conséquence de l'article 218 de la loi 3DS qui modifie en ce sens la Charte de l'élu local.

Dans le cadre d'un partenariat CDG40/AML, un service mutualisé a été créé composé d'un magistrat honoraire de l'ordre administratif et d'un universitaire spécialiste des collectivités afin de conseiller les élus sur le respect des principes déontologiques.

Cette adhésion est gratuite la 1<sup>ère</sup> année.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **DIVERS**

- Concernant la vente aux enchères des terrains de Vogue Habitat, M. le Maire indique qu'il avait rencontré plusieurs acquéreurs potentiels. Il avait expliqué l'avis de la commune sur la constructibilité de ces terrains. Aucune personne ne s'est rendu à la vente. Suite à une réunion avec les adjoints, une proposition a été faite, à l'adjudicateur judiciaire, d'acquérir ces deux parcelles d'une superficie de 20a et 16 ca pour un montant de 60 000 €. La mise à prix initial était de 72 000€.

- Les domaines ont envoyé une estimation des parcelles à acheter à Mme Brune. Il est maintenant convenu d'organiser une rencontre avec les propriétaires pour discuter du prix de vente suite à cette évaluation.

- Après avoir lu le manifeste "Pour un Elevage de ruminants durable au service de territoires vivants", M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il peut signer ce manifeste en tant que Maire de Saubrigues. Il est décidé que oui

- M. Denis BECUS, 4<sup>ème</sup> adjoint, présente le rapport annuel du syndicat EMMA.

- M. le Maire fait un retour sur la rencontre avec l'association vigilance accompagné par M. Denis BECUS et M. Denis LAVIELLE, conseiller municipal, où il a été décidé d'organiser une journée de nettoyage aux bords des routes. Mme Pascale BEGARDS propose de faire intervenir l'association des D'Jeuns pour mettre en place cette journée.

- Mme Nathalie DARDY fait un bref retour sur le déroulement du Festival des Rencontres Enchantées. Bonne édition qui a rencontré un succès notamment par le nombre d'enfants des centres de loisirs environ 1 000 ont assisté à des spectacles durant cette semaine.

- Il est convenu d'envoyer un courrier à l'ensemble des propriétaires du Parc Résidentiel de Loisirs. M. Denis BECUS propose de faire une ébauche de courrier pour leur rappeler les règles d'urbanisme et le rôle de la commune de Saubrigues vis-à-vis de ces propriétaires. M. le Maire précise que ce courrier sera validé par des juristes de l'ADACL avant envoi.

#### **Séance levée à 22h45**

#### **Le Maire**

Benoît DARETS

#### **La secrétaire de séance**

Nathalie DARDY